



HAL
open science

“ Il est temps de refonder la laïcité ”

Jean Baubérot

► **To cite this version:**

Jean Baubérot. “ Il est temps de refonder la laïcité ” : Dossier Religions - 15 SIÈCLES DE COHABITATION EN EUROPE: ET DEMAIN ?. 2014. halshs-01138281

HAL Id: halshs-01138281

<https://shs.hal.science/halshs-01138281>

Submitted on 1 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Place #47 Publique

NANTES/SAINT-NAZAIRE

LA REVUE URBAINE | Septembre-Octobre 2014



p. 82
**ON TRAVAILLE
DE PLUS EN PLUS LOIN
DE CHEZ SOI
EN LOIRE-ATLANTIQUE**

p. 90
**SEPTEMBRE 1943 :
LES PHOTOS INÉDITES
D'UN « DÉBOMBEUR »**

p. 141
**RÉFORME
TERRITORIALE :
UN HISTORIEN
ET UN ÉCONOMISTE
SE CONFRONTENT**

DOSSIER | P 5 | LA FIN D'UNE ÉPOQUE, L'INCERTITUDE DU LENDEMAIN

Après les municipales, un nouveau cycle politique ?

RELIGIONS | P 59 | CHRÉTIENS, JUIFS, MUSULMANS...

15 siècles de cohabitation en Europe : et demain ?



9 782848 092355

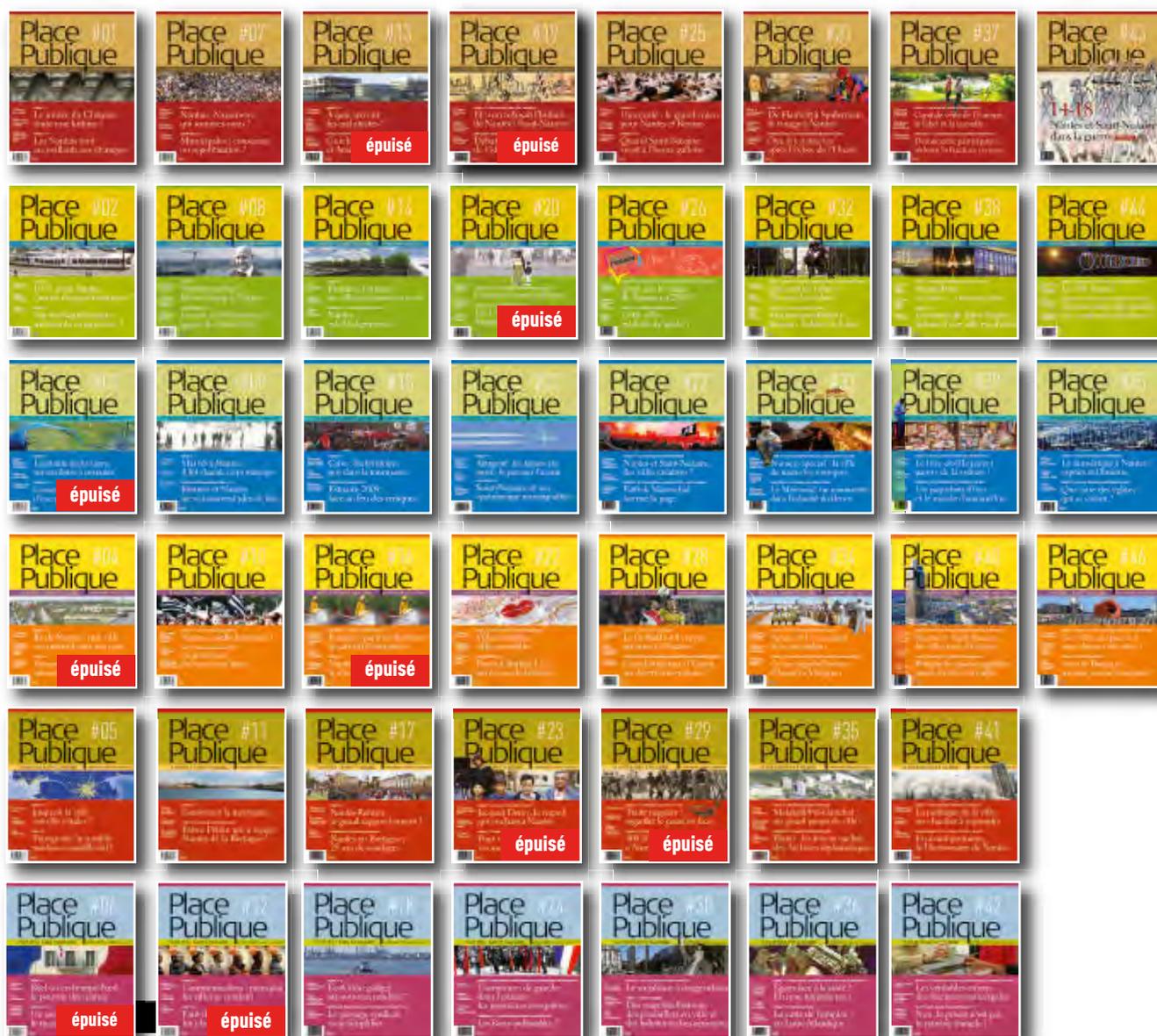
10€

Place Publique

6 numéros **50 €**

www.revue-placepublique.fr

LA REVUE URBAINE NANTES / SAINT-NAZAIRE



RELIGIONS

15 siècles de cohabitation en Europe : et demain ?

59 John Tolan *Chrétiens, juifs, musulmans : comment ont-ils appris à vivre ensemble ?*

66 Dominique Avon *Les autorités religieuses en Europe face au choc de la modernité*

71 Maleiha Malik *De la persécution des hérétiques à la loi sur le voile*

76 Jean Baudérot « *Il est temps de refonder la laïcité* »





Jean Baubérot :

« Il est temps de refonder la laïcité »

RÉSUMÉ > *La laïcité à la française a perdu de son caractère émancipateur. À tel point que Marine Le Pen peut se présenter comme sa championne pour mieux masquer la crispation identitaire qu'elle incarne. Pour refonder la laïcité, il faut savoir l'articuler avec les autres valeurs d'une République diverse, démocratique et sociale. C'est à ce prix que peut éclore une « laïcité intérieure », permettant de tenir à distance les cléricatismes de toute sorte.*



JEAN BAUBÉROT est historien et sociologue. Il a notamment été titulaire de la chaire d'histoire et sociologie de la laïcité à l'École des hautes études en sciences sociales dont il est le président d'honneur. Membre de la commission sur l'application du principe de laïcité dans la République dite « Commission Stasi » en 2003, il avait été le seul à s'abstenir sur le vote du rapport qui a permis l'élaboration de la loi sur l'interdiction des signes religieux dans le système scolaire.

PLACE PUBLIQUE > Quelles sont les sources de laïcité à la française ?

JEAN BAUBÉROT > La laïcité française a été établie par un ensemble de lois, portant sur la laïcisation de l'école publique et instaurant diverses libertés (divorce, funérailles civiles, etc.) datant des années 1880 et de la loi de séparation des Églises et de l'État (décembre 1905). Avec ces lois la puissance publique devenait religieusement neutre pour pouvoir être un arbitre impartial entre les différentes convictions et la société politique n'était plus dominée par des autorités religieuses. Mais, par ailleurs, toute discrimination pour raison de religion était abolie et les Églises devenaient indépendantes de l'État. Schématiquement, on peut dire qu'il y avait, à la fois, liberté de religion et liberté face à la religion. La liberté de conscience devenait une liberté publique.

PLACE PUBLIQUE > Il vous est arrivé récemment de pointer une évolution de la conception de la laïcité...

JEAN BAUBÉROT > En effet, depuis le début du 21^e siècle, et notamment pendant les années de la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012), deux dérives se sont produites. D'abord on a diminué la consistance de la séparation entre les Églises et l'État, en insistant notamment sur les origines chrétiennes de la France et en majorant la place du catholicisme dans l'identité fran-

çaise. Le politique, n'arrivant plus à se projeter dans l'avenir, a cultivé la nostalgie du passé. Ensuite, on a doublement hypertrophié la neutralité, en se focalisant sur le vêtement et non sur le comportement, et en étendant cette notion à certains lieux de l'espace public. En fait, sur ce point, un engrenage s'est produit à partir de la loi de 2004 interdisant les signes religieux à l'école publique.

PLACE PUBLIQUE > Et depuis le retour de la gauche au pouvoir ?

JEAN BAUBÉROT > Depuis le retour de la gauche au pouvoir, en mai 2012, le processus de séparation a été relancé, notamment par l'instauration de la possibilité du mariage entre personnes de même sexe et l'ouverture d'un débat sur la fin de vie. Mais cela suscite de très vives oppositions qui montrent que certains pensent encore que la France doit se soumettre à des normes catholiques. Et sur la neutralité, où l'islam se trouve surtout visé, la gauche est divisée et peine à prendre un tournant par rapport aux interdits sarkozistes. Si bien que fleurit une « nouvelle laïcité », identitaire et culturelle, marquée à droite, voire à l'extrême droite. Marine Le Pen se proclame désormais la championne de la laïcité. Personne, en 2004, quand l'engrenage s'est enclenché, ne pouvait penser qu'on en arriverait là !

PLACE PUBLIQUE > La laïcité aurait donc perdu son aspect positif et émancipateur pour se réduire, au mieux à un code, au pire à une crispation identitaire ?

JEAN BAUBÉROT > Les sociologues, comme moi-même et d'autres, ne sont pas les seuls à faire le constat d'un réductionnisme dans l'usage social du terme « laïcité » en France. Il transparaît jusque dans les documents officiels. J'en citerai deux. D'abord le rapport de la *Mission sur l'enseignement de la morale laïque*, commandité par l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, et remis en avril 2013. Ce rapport met en cause « un déficit de formation sur la signification des principes de laïcité et de neutralité » et « une évolution qui, depuis la loi du 15 mars 2004 [interdisant les signes religieux ostensibles à l'école publique], a vu insensiblement glisser la laïcité du côté des devoirs des élèves, et non de la garantie de leurs droits ». Ce propos est d'autant plus remarquable qu'un des trois signataires du rapport est Rémi Schwartz, le rapporteur de la Commission Stasi, qui a proposé cette

loi. Ensuite, le Point d'étape de *l'Observatoire de la laïcité*, organisme rattaché au Premier ministre. Dans l'introduction de ce rapport, publié en juin 2013, le président de l'Observatoire, Jean-Louis Bianco, indique : « La laïcité apparaît trop souvent, depuis une vingtaine d'années, comme un principe d'interdits et de restrictions aux libertés, ce qu'elle n'est pas ».

PLACE PUBLIQUE > Quelles sont pour vous les causes de cette perte de substance de la laïcité ?

JEAN BAUBÉROT > J'en vois deux principales. La première est l'anticléricalisme issu du « conflit des deux France », et qui a existé à partir de la Révolution française. Le refus de la modernité par le catholicisme intransigeant a produit une sorte de schéma mental où l'on pense que la religion opprime les consciences et que l'émancipation s'effectue grâce à une prise de distance envers la religion. Soit une prise de distance totale, soit au moins l'adoption d'une « religion éclairée », celle qui a triomphé avec Vatican II. Or le renouveau religieux actuel privilégie plutôt une forme stricte de religion. La seconde raison, encore plus fondamentale, est que le terme « laïcité » constitue un mot honorable qui sert à masquer des idées, beaucoup moins honorables, de repli identitaire, de refus des immigrés (avec une confusion entre immigrés et musulmans), une digue pour que la France soit monoculturelle face au fantasme d'un envahissement de l'islam.

PLACE PUBLIQUE > Comment refonder la laïcité ?

JEAN BAUBÉROT > La Constitution de la République française indique que celle-ci est « indivisible, laïque, démocratique et sociale. Cela signifie que le caractère « laïque » de la France doit être relié aux trois autres caractéristiques républicaines. Examinons-les rapidement. La République est « indivisible », et non « une et indivisible » comme certains l'énoncent trop souvent. Le « une » figurait dans la Constitution jacobine de 1793, mais aussi bien la Constitution de 1946 que l'actuelle, promulguée en 1958, ont enlevé ce terme. Donc la République est diverse, doit tenir compte de sa diversité. Cela dit, elle n'est pas divisible pour autant et les mêmes lois doivent exister sur l'ensemble du territoire. Or ce n'est pas le cas : ni la loi Ferry laïcisant l'école publique, ni la loi de séparation de 1905 ne s'appliquent dans l'est

La gauche est divisée sur l'attitude vis-à-vis de l'islam. Elle peine à prendre un tournant par rapport aux interdits sarkozistes.

Les documents officiels le reconnaissent : depuis une vingtaine d'années, la laïcité apparaît avant tout comme un principe d'interdits et de restrictions aux libertés.

Le terme « laïcité » est un mot honorable qui masque des idées beaucoup moins honorables.





Le caractère laïque de la France doit être relié aux autres caractéristiques républicaines : indivisible mais diverse, démocratique, sociale.

Il s'est produit une véritable confusion entre laïcité et sécularisation.

de la France, en Alsace-Moselle. Donc on prône dans la laïcité dominante, en fait, une République uniformisante, mais divisible.

Ensuite la République est « démocratique ». Or les philosophes dits « républicains », en fait jacobins, opposent couramment « république » et « démocratie ». De fait, en limitant indûment la liberté d'expression religieuse, la laïcité dominante est peu démocratique et fait courir un danger à l'ensemble des libertés publiques en France. Libertés publiques que la Troisième République avait instaurées, en même temps que la laïcité.

Enfin, la République est « sociale » et donc la laïcité doit aller de pair avec la recherche d'une plus grande justice sociale, et la lutte contre les discriminations. En particulier, elle ne doit pas contribuer à mettre au chômage des femmes (comme elle le fait quand elle veut multiplier les interdictions professionnelles au nom d'une pseudo neutralité) ni les désocialiser (ce qui se passe quand on interdit à des mères de familles voilées de participer aux sorties scolaires).

À partir de la loi de 2004, il s'est produit un engrenage où une conception religieuse de la laïcité l'a sacralisée et, donc, l'a transformée en son contraire. Elle devient une véritable religion civile, aussi religieuse que la religion civile américaine, même si son contenu est séculier.

PLACE PUBLIQUE > Cela signifie-t-il qu'on a confondu laïcité et sécularisation des sociétés ?

JEAN BAUBÉROT > Oui, il s'est produit une véritable confusion entre laïcité et sécularisation. Pourtant la loi de 1905 n'avait rien changé quant à la sécularisation de la société : dans les régions où la religion conservait une influence sociale, comme la Bretagne ou d'autres, celle-ci a subsisté. Presse, patronages, mouvements de jeunes ou d'adultes, syndicats chrétiens ont continué d'encadrer la vie des fidèles. La sécularisation s'est surtout produite après la Seconde Guerre mondiale et notamment dans les années 1960, à un moment où la laïcité française a été on ne peut plus accommodante puisqu'elle a financé les écoles confessionnelles passant contrat avec l'État. L'encadrement religieux dont je viens de parler s'est alors déstructuré. Ce fut l'époque de la sécularisation triomphante.

Dans les années 1980, s'est déstructuré parallèlement l'encadrement communiste qui comportait un réseau de

sociabilité analogue à celui de l'Église catholique. On voit déjà là un désenchantement à l'égard d'un idéal séculier. Plus largement les grands récits politiques ont été de moins en moins crédibles. Par ailleurs, les institutions séculières, qui étaient devenues dominatrices et rebelles à la critique, comme l'école ou la médecine, ont été contestées par Mai 68. L'utopie de Mai 68 s'est désenchantée, mais sa contestation des institutions a progressivement fait tache d'huile. Ainsi en 2002, une loi a garanti les « droits du malade », sortant l'institution médicale de la logique « *une confiance* » (celle du malade) et *une conscience* (celle du médecin).

Plus généralement, un double mouvement d'individualisation et de massification s'est produit. D'une domination verticale, par des clercs profanes, on est passé à une domination horizontale, une domination mimétique, induite par une consommation de masse, formatée, standardisée. Cela induit des recompositions identitaires (religieuses, culturelles, d'âge, d'orientation sexuelle) où, d'une façon nouvelle, la conviction est perçue par l'individu comme une ressource, voire un recours, y compris dans les institutions séculières. Croire qu'on est toujours au temps de l'institution triomphante est du passéisme. D'ailleurs, on développe souvent alors un rapport religieux aux Lumières, sacralisation d'un événement historique qui était neuf à l'époque mais qui, maintenant, date d'il y a trois siècles !

PLACE PUBLIQUE > On serait donc passé d'une neutralité de l'État à l'égard des religions à autre chose : une confusion de l'ordre de l'État et de l'espace public, une volonté que la rue prolonge l'espace d'État ?

JEAN BAUBÉROT > Oui, et c'est une forte différence avec 1905. Lors des débats de la loi de séparation, deux aspects de l'espace public ont été bien distingués. D'abord, ce qui représente le « commun », la collectivité tout entière dans cet espace. Les monuments par exemple. À ce sujet, il a été décidé que « désormais » (car on n'allait pas enlever les monuments existants), il n'y aurait pas d'emblèmes religieux sur les monuments publics ou dans l'espace public, « à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépultures dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou des expositions » (article 28). En revanche, et cela a été explicitement dit par Aristide Briand, les emblèmes reli-



gieux individuels étaient autorisés dans l'espace public. Aussi bien des vêtements comme le port de la soutane que des enseignes de magasins ou des calvaires propriétés privées.

On devrait être encore plus libéral aujourd'hui où la notion de « société civile » a pris une grande importance, et où il est clair qu'en démocratie, l'espace public est celui du libre débat de la société civile. Mais c'est l'inverse et cela a comme conséquence de livrer entièrement l'espace public à la société marchande, comme si l'expression légitime par excellence était la publicité, les manifestations ostensibles des marques, etc. bref, ce qui n'a pas de sens autre qu'être source de profit. Cela signifie une imposition d'un formatage social qui est un véritable totalitarisme d'extrême centre. Il faut vraiment être à la fois socialement, culturellement naïf et obsédé par le religieux pour accepter une telle normalisation.

PLACE PUBLIQUE > Et c'est pour cela que vous proposez la notion de « laïcité intérieure », une manière de se prémunir face aux dogmatismes, qu'ils soient d'essence religieuse ou viscéralement anti-religieux ?

JEAN BAUBÉROT > La laïcité intérieure, c'est d'abord en finir avec l'illusion que la pensée, le débat, se passent dans un vide culturel et social où chacun serait libre. La situation de départ est l'imposition d'une pensée (d'une non-pensée plutôt) empreinte d'évidences socialement imposées. La communication de masse impose la manière de poser les questions, ce qui, bien sûr, canalise les réponses. Des stéréotypes sont répétés à satiété, avec la force que leur donne un système marchand ultracapitaliste. Sur la laïcité, cela fait un quart de siècle que j'indique, par exemple, qu'il est faux de prétendre qu'en France l'enseignement est « laïque, gratuit et obligatoire ». Il y a une obligation de l'instruction, un enseignement public gratuit et laïque, mais aussi des écoles confessionnelles financées à 80 % sur fonds publics quand elles passent contrat avec l'État. Cela n'est pas du tout la même chose, mais le stéréotype continue comme si de rien n'était de circuler partout !

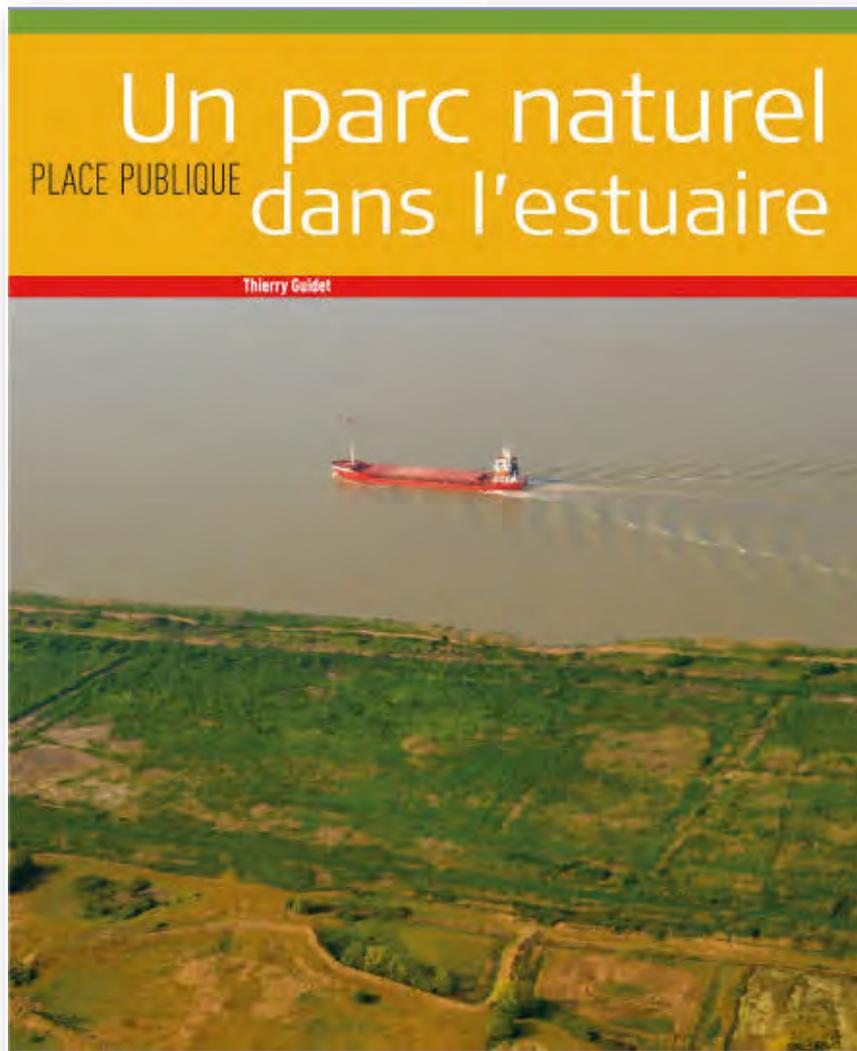
La laïcité intérieure consiste donc d'abord à prendre ses distances avec ces cléralismes implicites qui vous imposent des schèmes mentaux. Il faut casser des impensés, repérer des angles morts, et avoir parfois le courage de penser contre, voire même de penser seul. Et comme

on ne peut le faire de façon pertinente dans tous les domaines, il faut savoir que, dans bien des cas, on ne sait pas. Il est préférable de dire : « je ne dispose pas de sources personnelles qui me permettent de penser cette question à distance des discours dominants », plutôt que s'indigner en chœur, dans une communion de religion civile. Il n'est pire moralisme que l'indignation morale collective dispensant d'une analyse rigoureuse. ■

Un Aristide Briand, par exemple, ne voyait nul inconvénient au port des emblèmes religieux individuels dans l'espace public.

La laïcité intérieure consiste d'abord à prendre ses distances avec tous les cléralismes implicites qui imposent des schèmes mentaux.

Nouveau numéro hors-série de Place Publique



Un parc naturel régional devrait voir le jour dans l'estuaire de la Loire et le lac de Grandlieu. Une étude de faisabilité a été lancée. La Région prendra sa décision définitive début 2015.

Ce projet fait la quasi-unanimité alors que celui d'une réserve naturelle nationale soulève bien des craintes. Mais il pose la question d'un dessein commun, d'une vision partagée de l'estuaire par les industriels et les naturalistes, les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs...

Fragile et précieux, l'estuaire du plus long fleuve de France est un lieu de conflit d'usages, de choc des imaginaires. Le parc naturel ne remplira vraiment sa mission que s'il parvient à faire confluer des désirs d'estuaire. Ce hors-série a été rédigé par Thierry Guidet qui dirige la revue *Place publique*.

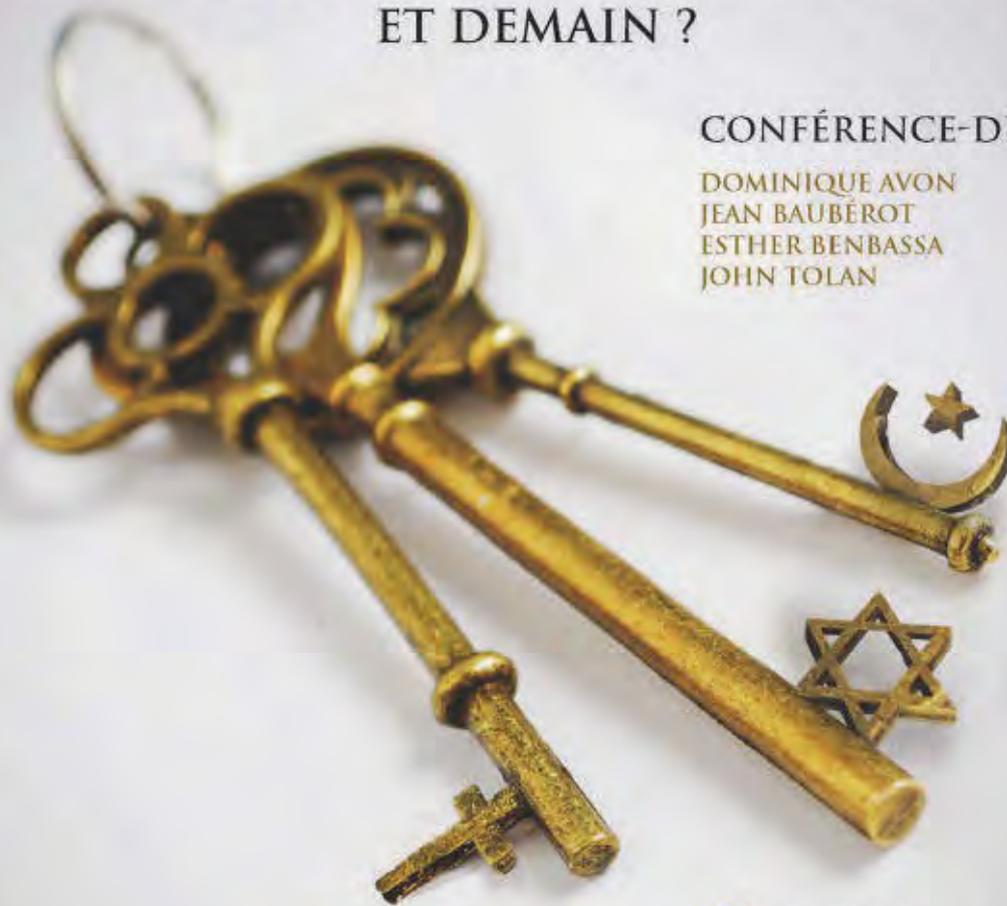
En vente en kiosque et en librairie au prix de 5 €

CHRÉTIENS, JUIFS, MUSULMANS:

15 SIÈCLES DE COHABITATION EN EUROPE ET DEMAIN ?

CONFÉRENCE-DÉBAT

DOMINIQUE AVON
JEAN BAUBÉROT
ESTHER BENBASSA
JOHN TOLAN



20 OCTOBRE, 20H30
LE LIEU UNIQUE, NANTES

OUVERT À TOUS.
ENTRÉE GRATUITE

ORGANISÉ PAR
RELMIN

*Le statut légal des minorités religieuses
dans l'espace euro-méditerranéen*



www.relmin.eu



UNIVERSITÉ DE NANTES



erc



PAYS DE LA LOIRE

Nantes
Métropole

